Image not found or type unknown

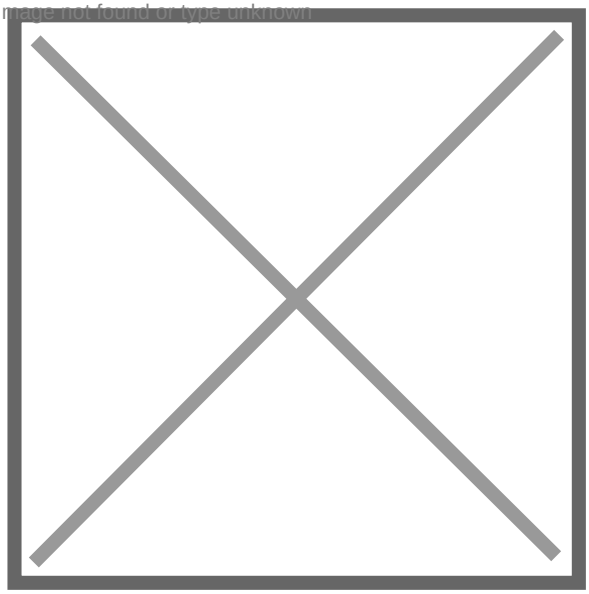

Refus d'un contrat CDI aprés un CDD d'un an

Par **Marcov57**, le **28/11/2015** à **13:45**

Bonjour,

Actuellement en CDD pour 1 an dans un EPIC, ce contrat se termine dans 3 mois et ma supérieure me parle de mon CDI après ces 3 mois (Chose qui était prévue depuis le début si mon CDD se passait bien). Malheureusement ce poste ne me convient pas du tout et je ne souhaite pas de CDI dans cette entreprise.
L'entreprise ne m'a pas encore proposer de CDI, mais je souhaite les prévenir à l'avance que je ne souhaite pas Continuer avec eux car c'est un poste particulier et qu'il leur faudra peut-être du temps pour se retourner.
Comment dois je procéder ? Est ce que que j'aurai le droit à des indemnités chômage ?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **28/11/2015** à **18:53**

Bonsoir,
Il est urgent.....de ne rien faire.
Prévenir d'un refus de CDI aura pour conséquences:
* l'absence de la prime de précarité en fin de contrat (10% des salaires engrangés depuis le début) si le contrat est de droit privé
* si le contrat est de droit public (EPIC) la non éligibilité aux allocations de chômage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés